



Rupture conventionnelle de contrat

Par **thierry**, le **13/08/2009** à **02:22**

Bonjour, Pour tous vous expliquer, je sors d'un bts en alternance sous un cdi permettant le fait que je sois en alternance qui nous avait permis à mon employeur et à moi de contourner une circulaire de l'état ne permettant pas à un alternant de réaliser bac pro et bts dans la même entreprise. Aujourd'hui je suis en train de monter mon entreprise, et la question de la rupture conventionnelle est venue dans nos discussions car serait la meilleure des solutions pour moi, car elle me permettrait de toucher le chômage tout en démarrant mon activité. Mon patron une fois lui avoir parlé de cette rupture me dit qu'elle n'est pas possible de son côté car la responsable de son second point de vente vient de démissionner fin juillet pour se faire réembaucher en septembre par mon patron mais en temps partiel (une façon pour elle de s'habituer doucement à la retraite). son prétexte pour refuser la rupture conventionnelle est que celle-ci n'enlève pas le fait qu'il ne puisse réembaucher pendant un délai déterminé, et donc l'empêcherait de réembaucher son ex responsable. Après de multiples recherches je n'ai rien trouvé concernant cette possible partie contraignante pour les employeurs et vient vers vous en espérant que l'on puisse m'éclairer là-dessus. Je vous remercie d'avance de votre réponse.